

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La Gaffe de l'Eminent avocat BOURDIN

Notre procès. — Nos adversaires veulent étouffer l'affaire.
Bourdin veut l'obscurité ! — Nous voulons la lumière éclatante. — Nos affirmations sont exactes.
Nous voulons les prouver. — A quand le rendez-vous aux assises ?
La Débâcle.

(Voir à la 2^e page).

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 8 MAI 1898

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Candidat de la Concentration républicaine

D ÉMILE REY

Conseiller général
Président de la Société Agricole
et Industrielle du Lot
Chevalier de la Légion d'honneur
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Candidat Républicain

LOUIS VIVAL

Maire de Figeac
Vice-Président du Conseil général
Député sortant

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidats Républicains

J.-A. COCULA

Conseiller général

A. LACHIEZE

Conseiller général

Député sortant

LES ÉLECTIONS

ET

les questions d'assistance

La période électorale a remis à l'ordre du jour les questions humanitaires. Personne ne saurait s'en étonner ni s'en plaindre.

Ce qu'il faut souhaiter, c'est que ce mouvement si louable se prolonge bien au-delà du 22 mai prochain et que les actes des élus soient dignes des philanthropiques et généreuses promesses des candidats.

On serait injuste envers la Chambre des députés qui finit, en prétendant qu'elle n'a rien fait en ce sens, mais aucun désaveu ne nous sera opposé, surtout actuellement, si nous disons qu'elle n'a pas assez fait et que le plus souvent elle s'en est tenue aux projets, voire même aux intentions. Nous sommes, cependant, à une heure où il n'est contestable qu'il s'opère au sein de notre société un travail dont il n'est guère possible de mesurer les conséquences.

Les vieilles institutions et les vieilles formules économiques sont battues en brèche. On sent le besoin de plus en plus marqué,

d'une organisation nouvelle plus conforme au principe de justice et d'équité qui doit régir les rapports des citoyens entre eux.

Trop souvent l'antagonisme entre le capital et le travail, qui en réalité sont deux alliés et non pas deux ennemis, semble à la veille d'arriver à sa période aiguë. Dans leurs circulaires électorales, de nombreux candidats soulignent cette situation. Comment l'améliorer ?

On a proposé des maisons dites de travail pour les ouvriers valides sans ouvrage. On ne saurait qu'approuver un pareil projet.

Le jour où tous les départements seraient dotés d'établissements de travail ouverts aux ouvriers valides qui se trouvent momentanément sans ouvrage, on aurait fermé l'une des plaies sociales les plus graves et supprimé bien des souffrances.

La seule raison sérieuse que l'on puisse formuler contre ce projet, c'est que son exécution entraînerait à des dépenses considérables. On dépense l'argent du Trésor à des œuvres bien moins utiles, et, si on le voulait bien, il serait possible de mettre à exécution le projet en question à l'aide de combinaisons qui allégeraient considérablement les charges que l'on serait obligé d'imposer au budget.

Il va sans dire que les maisons dites de travail seraient organisées de telle façon qu'elles ne pourraient être considérées que comme des ailes temporaires de solidarité où les ouvriers seraient occupés en attendant qu'ils trouvent ailleurs une occupation rémunératrice.

A vrai dire, il n'y a pas d'objection sérieuse contre la création de ces établissements et l'on a lieu de s'étonner que l'on n'ait pas encore réussi à doter la France de cette institution, alors que dans bon nombre d'Etats étrangers il existe des colonies de travail qui fonctionnent depuis longtemps et donnent les meilleurs résultats.

L'organisation de l'assistance par le travail pour les ouvriers valides est bien certainement l'un des moyens les plus rationnels, les plus efficaces de venir en aide à la classe laborieuse. Comment ne pas rougir en voyant, chez un peuple riche, sur un si grand nombre de points du territoire, tant de vagabonds, tant de mendiants — souvent si dangereux pour la sécurité publique.

Parmi toutes les questions que la prochaine législature aura à résoudre, celle-ci est l'une des plus importantes. Beaucoup d'engagements auront été pris. Il s'agira de les tenir.
C. R.

INFORMATIONS

La France au Libéria

On mande de Liverpool au Daily Chronicle :

Les nouvelles du Libéria disent que les Français ont maintenant un petit steamer sur la Kavaly. Dans le but d'encourager le commerce français, les autorités de la côte d'Ivoire offrent une remise de la moitié des droits payables sur les marchandises à tous Français qui établiront des comptoirs sur la Kavaly. Les relations entre la France et le Libéria sont actuellement particulièrement cordiales.

La guerre Hispano-Américaine

Sur mer

Les journaux publient une dépêche de la Havane, disant que le contre-torpilleur *Cushing* qui se dirigeait sur Cardenas, a ouvert le feu sur la canonnière *Ligera*. Onze coups de canon ont été tirés de part et d'autre.

Le navire américain qui paraissait endommagé, s'est ensuite éloigné. La *Ligera* a eu une cheminée abattue. Il n'y a pas eu de victimes à bord.

La misère en Italie

De graves désordres se sont produits à Bari, causés par le prix du pain. Les manifestants ont attaqué le bureau de police et la rédaction foncière municipale. Ils ont été repoussés par les troupes, qui surveillent les banques et occupent les points principaux de la ville.

Conflit entre le Nicaragua et le Costa-Rica

Le *New-York Herald* publie une dépêche de Panama annonçant que la guerre entre le Nicaragua et le Costa-Rica paraît de plus en plus inévitable. La cause du conflit est une question de frontière.

Le général Iglesias, du Costa-Rica, est parti pour la frontière dans le but de se mettre à la tête des troupes et de commencer les opérations.

Attentat anarchiste

Dernièrement, trois formidables détonations ont ébranlé les maisons du Gua à Cransac (Aveyron), jetant la panique parmi les habitants.

On croit à un attentat.

Le juge de paix et la gendarmerie sont sur les lieux.

Elections législatives

M. le D^r Rey adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Mes Chers Concitoyens,
Les électeurs de la 2^e circonscription de Cahors m'ont fait, par deux fois, l'honneur de me choisir pour les représenter à la Chambre avec une majorité croissante qui a dépassé aux dernières élections 2.000 suffrages.
Fort de la confiance qui m'a été témoignée,

je viens, comme candidat de la concentration républicaine, faire appel aux électeurs de l'arrondissement tout entier pour continuer la politique de progrès, d'améliorations pratiques, de défense des intérêts agricoles qui m'a valu l'approbation du corps électoral.

Partisan d'une République d'ordre, de paix, d'union, mais en même temps résolument progressiste et nettement orientée vers les réformes inspirées par l'esprit d'équité, de justice et de fraternité sociale, je ne cesserai, si je suis votre élu, d'en poursuivre avec ardeur la réalisation.

La première qui s'impose est celle de notre régime fiscal par l'application de l'impôt progressif sur le revenu, de manière à compenser la progressivité à rebours des contributions indirectes et à demander une proportion plus forte au superflu qu'au nécessaire, au revenu du capital qu'à celui du travail.

Je m'appliquerai notamment à obtenir la réduction graduelle de l'impôt foncier et à ajouter, comme je me suis toujours efforcé de le faire, de nouveaux dégrèvements à ceux qui ont été votés en 1890 et cette année, et qui apportent déjà au département un allègement de plus de 700.000 francs.

Je continuerai à travailler à la transformation ou à la suppression des autres impôts tels que la personnelle-mobilière, les portes et fenêtres, les patentes, les prestations qui écrasent les campagnes, frappent le pauvre plus que le riche et sont d'autant plus élevés que les familles sont plus nombreuses.

Convaincu que le progrès et la civilisation sont intimement liés à la consolidation et au développement de la propriété individuelle, que les communistes et collectivistes veulent au contraire détruire, je persisterai à réclamer la diminution des droits si onéreux qui portent sur les petits héritages et l'acquisition des petits immeubles, afin de favoriser la conservation et l'extension du patrimoine familial.

Ces réformes, quelque importantes qu'elles soient, ne peuvent cependant suffire pour la prospérité de l'agriculture qui, dans un pays essentiellement agricole comme le nôtre, doit être le principal objectif, car d'elle dépend non seulement le bien-être de nos campagnes mais de nos petites villes.

Il faut vulgariser l'enseignement agricole afin d'apprendre aux cultivateurs les moyens d'augmenter la fertilité du sol et le rendement des récoltes.

Il faut mettre à leur portée le crédit, afin qu'ils puissent se procurer, à un faible intérêt, les fonds nécessaires à leurs améliorations.

Il faut faciliter l'écoulement de leurs produits par la diminution des frais de transport, l'ouverture de débouchés nouveaux et la suppression des octrois sur les substances de première nécessité.

Il faut enfin leur garantir la sécurité du lendemain et la rémunération de leur travail par des lois d'assurance et de prévoyance.

Malgré toutes les améliorations possibles, il y aura toujours des pauvres, des déshérités, des vaincus dans la lutte pour la vie. Il faut que la Société leur tende une main secourable. Elle doit mettre en œuvre les principes de fraternité et de solidarité pour leur venir en aide.

Il a été beaucoup fait dans ces derniers temps par l'assistance des malades indigents, par la constitution de pensions aux vieillards et aux infirmes et la protection de l'enfance. Je voudrais voir l'assistance publique s'étend-

dre aux autres catégories de malheureux et particulièrement aux familles pauvres chargées de nombreux enfants en bas âge.

A un point de vue plus général je veux : La réduction des frais de justice et l'économie dans nos finances par la simplification des rouages administratifs et la décentralisation ;

Le maintien des lois scolaire et militaire qui ne sont que l'application des principes d'égalité et de liberté de conscience. Je voterai la réduction du service à 2 ans, s'il est démontré que la défense nationale ne doit pas en souffrir ;

L'amélioration, par une révision limitée, des rapports du Sénat et de la Chambre, afin que la volonté du suffrage universel ne puisse pas être indéfiniment enrayée ;

La solution du grand problème des retraites des vieux travailleurs pour leur assurer l'existence après une longue vie de travail et de privations ;

Enfin toutes les réformes capables d'améliorer le sort matériel et moral du peuple et compatibles avec la justice et l'équité.

VIVE LA FRANCE !

VIVE LA REPUBLIQUE !

Docteur Emile REY,
Député sortant,
Conseiller général,
Président de la Société Agricole,
Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique de France.

Les enseignements de Gambetta

LES RALLIÉS

Dans un discours du 26 Septembre 1872, qui semble écrit pour les besoins de l'époque actuelle, Gambetta disait :

La sincérité républicaine

« Des gens qui accepteront la République, qui l'auront sur les lèvres qui seront prêts à voter pour elle, vous en trouverez d'ici à quelque temps plus que vous ne voudrez peut-être ; mais il sera plus rare de trouver des hommes amis de l'émancipation des classes nombreuses ; des hommes qui veulent plus que cette espèce d'obole lamentable que l'on jette aux classes inférieures depuis 1830 ; des hommes qui veulent que la vraie science soit enseignée à l'enfant, à l'adolescent, de façon que l'homme soit toujours prêt à la lutte, qu'il soit toujours armé pour descendre dans l'arène de la vie, de façon que quel qu'il soit, et de quelque part de l'horizon qu'il arrive, il ait toujours à sa disposition ce capital sans lequel les autres ne sont rien mais qui les enfante tous, le capital intellectuel. »

Les ennemis masqués

« On a dit, et l'on n'a pas eu tout à fait tort, que le parti républicain était défectueux ; il a raison de l'être. Son histoire est pleine, en effet, de promesses trompeuses, de défaillances scandaleuses de la part d'hommes que la démocratie avait entourés de caresses et portés au pouvoir et qui, une fois placés sur le pavois, n'ont pas craint de remplacer l'exécution de leurs promesses par d'indignes parjures. Sous ces parjures, on pourrait mettre des noms, mais je ne le ferai pas. La démocratie a donc raison d'être jalouse et soupçonneuse et elle doit d'autant plus être vigilante qu'elle a été trompée plus souvent. De telle sorte, que le premier devoir qui se dégage de la leçon du passé, c'est la vigilance associée à une surveillance active non seulement sur nos amis, mais surtout sur nos adversaires et sur ceux qui, parmi eux, prennent un masque dont ils se couvrent, un voile dont ils se cachent, emploient un langage hypocrite et menteur pour se glisser dans nos rangs et qui, à l'aide de mots habilement construits, de phrases toutes faites, ne conspirent que notre renversement et notre perte. »

(A suivre).

A PROPOS DU BLÉ CHER

On nous écrit de Francoulès :

Monsieur le Directeur,

Je suis profondément indigné de la façon avec laquelle le journal de M. Bourdin traite la question du blé cher, en faisant retomber la hausse du prix du blé sur ceux qui représentaient le Pays avant lui.

Est-ce que, par hasard, M. l'avocat Bourdin, vous trouviez que lorsque le blé valait 10 fr. la quarte, l'agriculture pouvait bien faire ses affaires ? Et depuis 7 ans que le droit de 7 fr. par 100 kilogr. de blé étranger se prélève, est-ce que, avant cette année, l'ouvrier a eu à payer le pain sensiblement plus cher ? Donc, si ce n'avait été la disette, ce droit d'entrée n'aurait pu que bénéficier au trésor sans nuire aux consommateurs. Et puisque vous avez l'air de n'être pas partisan du droit lorsque le blé est à 10 fr., pourquoi le votez-vous quand il vaut le double ? Je constate par conséquent une contradiction entre vos actes et vos paroles.

Décidément, l'agriculture n'a pas besoin d'avocat pour défendre ses droits. Vivent les députés agricoles !

UN AGRICULTEUR.

LA RÉUNION DE CAZALS

Monsieur le Rédacteur,
J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu de la réunion de Cazals.
Jamais réunion n'a été plus belle, jamais

réception n'a été plus enthousiaste, plus grandiose. Plus de douze cents électeurs venus de tous les points du canton se pressaient devant la maison de M. le docteur Calmeilles, maire de Cazals, organisateur de la réunion.

M. le Dr Rey, qui déjeunait chez le maire, s'est rendu à la mairie escorté par une foule immense qui ne cessait de l'acclamer et qui lui a fait une ovation véritablement grandiose. Toutes les mains se tendaient, l'union se faisait visible entre toutes les fractions du parti républicain et de toutes les poitrines sortaient sonores et prolongés les cris mille fois répétés de : Vive Rey ! Vive la République !

La salle est envahie en un clin d'œil, les places sont prises d'assaut, plus de 500 personnes stationnent dehors. M. Calmeilles constitue immédiatement le bureau provisoire dont il prend la présidence et prononce le discours suivant souligné à chaque instant par des applaudissements enthousiastes :

« Messieurs, mes amis,

« Il y a quatre ans, au même endroit, à la même place, j'eus l'honneur de vous entretenir de la candidature de notre excellent député, M. le Dr Rey, et voici que le député redevenu candidat vient solliciter à nouveau le renouvellement de son mandat. Mieux que moi, M. Rey vous exposera tout à l'heure ce qu'il a fait pour le paysan, pour l'ouvrier, mieux que moi M. Rey vous expliquera les dégrèvements d'impôts obtenus et ceux qu'il a l'intention de demander encore ; mieux que moi il vous développera son œuvre — je ne veux pas anticiper sur le programme que l'honorable député exposera tout à l'heure devant vous — mais je tiens à dire que chez notre député le passé répond de l'avenir, que pionnier infatigable il a toujours cherché durant la législature qui vient de finir, à améliorer le sort des humbles, des travailleurs, des pauvres, des déshérités. Je tiens à dire qu'il a contribué de tout son pouvoir au vote de ces lois sages et bienfaisantes qui sont l'honneur de ceux qui les proposent et la gloire de ceux qui les défendent.

« Profondément dévoué aux institutions démocratiques qui nous sont chères, républicain convaincu, nous pouvons compter sur lui, sûrs d'avance qu'il ne trahira pas notre confiance, sûrs d'avance qu'il sera toujours là où sera le Devoir, sûrs d'avance qu'il combattra toujours à l'ombre de ce drapeau démocratique et républicain dont le 8 mai les électeurs des deux circonscriptions lui confieront encore la garde.

« Le succès est au bout, mes amis, mais rien ne s'acquiert sans efforts ; à vous tous de préparer à notre député une éclatante victoire, un magnifique triomphe. Quant à nous, ses amis de la première heure, nous ne faillirons pas à notre tâche — nous fûmes ses amis, nous resterons ses défenseurs fidèles. »

Il finit par ces paroles d'un publiciste fameux dont le talent oratoire a brillé d'un si vif éclat à la tribune de notre assemblée nationale :

« *Erudimini gentes!* Apprenez, ô peuples, à rester maîtres de vos destinées. Pour un jour la France aura la puissance de commander, qu'elle en profite. Qui sait, si elle s'abandonnait aujourd'hui, où nous en serions dans quatre ans de nos espérances républicaines ? »

Immédiatement après, sur la proposition de M. le Dr Calmeilles, le bureau définitif est ainsi constitué :

M. Cangardel, conseiller général, président ;
M. Soulié, maire de Gindou, assesseur ;
M. Calmeilles est encore nommé assesseur par acclamation ;

M. Filhol, maire de Cassagnes est choisi comme secrétaire.

M. Candardel flagelle en quelques mots heureux la réaction qui se masque dit-il, et donne la parole à M. Rey.

Je ne retracerai pas le discours de M. Rey ; ce serait long. Je me bornerai à dire et cela suffira, je pense, que ses déclarations nettement démocratiques et républicaines lui ont valu une ovation indescriptible. La salle tout entière acclamait M. le Dr Rey, c'était du délire.

Monsieur Avezou, maire de Goujounac, propose alors un ordre du jour approuvant les déclarations de M. Rey et lui renouvelant la confiance des électeurs. Toutes les mains se lèvent ; l'émotion étirent tout le monde et M. Rey ému lui-même s'avance à nouveau et dans une improvisation aussi heureuse que brillante, remercie chaleureusement ces travailleurs, ces agriculteurs, ces paysans qui sont venus lui apporter le témoignage ardent de leurs sympathies.

M. Calmeilles se lève de nouveau et s'écrie au milieu de l'émotion de tous :

« Creusez un sillon, mes amis, creusez un sillon dans vos rangs pour laisser passer le défenseur de vos droits et tous ensemble accompagnons-le aux cris de : Vive M. Rey ! Vive la République ! »

Et alors M. Rey, entouré des huit maires du canton et de la foule immense sort de la mairie au milieu d'acclamations enthousiastes.

Belle et magnifique journée pour la République.

CEZAC

Le maire et l'adjoint escortés de tout le Conseil municipal et de la plus grande partie de la population, vont au devant de M. Rey et lui souhaitent la bienvenue. La foule se dirige après vers la mairie précédée de drapeaux. Notre député expose son programme qui est couvert d'applaudissements. Les électeurs de Cézac renouvellent à M. Rey, l'assurance de leur dévouement et lui promettent le même succès qu'en 1893.

St-PANTALEON

La population tout entière avec l'adjoint, M. Bélibens, et le conseil municipal attendent M. Rey sur la place publique. Son arrivée est accueillie par des cris de vive M. Rey ! Vive la République ! La jeunesse lui adresse un discours animé des sentiments les plus patriotiques. Le député du Lot se félicite de voir les jeunes gens aussi attachés à la République et aux réformes démocratiques. C'est le meilleur garant des progrès futurs. Après un vibrant exposé des améliorations qu'il rêve, pour le bien-être du peuple, il part pour Montcuq au milieu des acclamations des braves habitants de St-Pantaléon.

L'assurance des planteurs de tabac

au Conseil général

Le Dr Rey voulant éviter le retour de l'insuffisance qui s'est produite, pour les indemnités de l'an dernier, a déposé le vœu suivant qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil général :

Le Conseil général, considérant que le Parlement a voté un crédit de 500,000 fr. pour subventionner les sociétés mutuelles d'assurance contre la grêle et la mortalité du bétail,

Emet le vœu que l'assurance mutuelle des planteurs de tabac qu'il a instituée dans le département, conformément à la loi, reçoive la subvention nécessaire pour couvrir complètement les pertes en cas d'insuffisance de ressources.

A cette occasion, il a demandé à M. le Préfet s'il ne pouvait pas renseigner l'assemblée départementale sur le montant de l'indemnité que recevraient cette année, les planteurs sinistrés. M. le Préfet a répondu que, d'après les chiffres qui lui avaient été transmis par le Directeur des tabacs, les indemnités seraient couvertes intégralement et qu'il y aurait même un boni de 3,000 fr. qui serait versé au fonds de réserve pour les années suivantes.

LE BLÉ CHER

Irrémédiablement perdus les rares réactionnaires fanatiques de M. Bourdin répandent le bruit, aussi odieux que stupide, que M. Rey est la cause de la cherté du blé.

Qu'on sache donc que lorsqu'il il y a 5 ans, M. Rey a voté les droits sur le blé, c'était pour obtenir des droits correspondants sur le vin et le bétail, qui étaient vivement réclamés par nos agriculteurs et parce que le blé n'était qu'à 12 fr., tandis que M. Bourdin a voté, le maintien des droits, alors que le prix était à 22 fr.

L'assurance des planteurs de tabac

L'assurance contre les fléaux qui frappent l'homme dans sa fortune, son travail, sa santé constitue une des réformes principales du programme républicain et démocratique.

Il aurait été surprenant que M. Bourdin, ce pur et unique représentant de la « Démocratie », en fût partisan.

Aussi l'attaque-t-il avec violence dans son journal.

Les agriculteurs et le syndicat des planteurs de tabac de Cahors qui la demandaient depuis si longtemps, s'en souviendront.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner plusieurs communications de nos correspondants.

NOTRE PROCÈS

La Débâcle

M. Munin-Bourdin se sent irrémédiablement perdu, en dépit des affirmations contraires de la *Démocratie*, qui prend son désir pour la réalité.

Jouant sa dernière carte, il a voulu frapper un grand coup en nous traînant devant le Tribunal correctionnel.

Nos lecteurs se rappellent les motifs qui nous ont valu cet honneur.

Les journaux républicains qui ont le devoir de combattre la candidature bonapartiste de M. Bourdin, avaient dit, en parlant de la réunion électorale de M. Rey à Catus : « le père de M. Munin-Bourdin, venu de loin, a fait ses débuts dans les commissions mixtes ».

En nous traînant devant le Tribunal correctionnel, M. Munin-Bourdin n'avait qu'un seul but : nous empêcher de faire la preuve des faits que nous avançons. On sait, en effet, que d'après la loi sur la presse, nul, devant le Tribunal correctionnel, n'a le droit de faire la preuve de ses allégations diffamatoires. Et, dans le cas qui nous concerne, prétendues diffamatoires par notre adversaire.

Dès 1 heure précise, les abords du Palais de justice sont envahis par une foule d'électeurs venus de tous les points de l'arrondissement, pour assister aux débats. — Parmi eux se trouvaient de vieux républicains et quelques déportés de Décembre qui venaient, par leur présence, protester contre le Gouvernement illégal de Louis-Bonaparte fondé sur la violation de la loi et de la parole jurée.

Les journaux poursuivis, le *Réveil* et le *Journal du Lot*, — pourquoi ce choix limité, puisque 5 journaux avaient reproduit le même article?... M. Munin-Bourdin avait-il peur de succomber sous le nombre ! — Les journaux, disons-nous, étaient défendus par M^e Deyres, le brillant avocat du barreau de Toulouse.

Notre avocat soulève tout d'abord la question d'incompétence. Avant de développer ses conclusions, notre défenseur, dans un langage élevé, avec une merveilleuse souplesse d'expressions et de pensée, demande la bienveillance du Tribunal, parce qu'il vient de loin, dit-il, et qu'il a un devoir pénible à remplir : celui de combattre un confrère ; mais, ajoute-t-il, M. Munin-Bourdin, avocat, ne saurait trouver extraordinaire que les parties poursuivies aient un défenseur.

Avant de discuter juridiquement la question d'incompétence, M^e Deyres a tenu à examiner sans y insister, les faits qui ont occasionné le procès.

M. Bourdin, a-t-il dit, a été fort mal inspiré en poursuivant des journaux au sujet d'une phrase absolument anodine, qui visait un fait de notoriété publique et qui ne pouvait avoir aucune conséquence fâcheuse pour l'honneur et la considération de M. Munin-Bourdin fils. Au reste, ajoute-t-il, ce dernier ne s'est pas toujours montré aussi susceptible!... Et si nous relisons la phrase incriminée, nous voyons qu'on y constate l'attachement toujours profond de M. Munin-Bourdin à la cause impériale. Or, M. Bourdin ne se plaint pas de cette constatation ; cela lui serait difficile puisqu'il déclare, au besoin, qu'il « ne rentre rien de son passé ». Comment M. Bourdin arrive-t-il à concilier ses opinions passées avec ses opinions actuelles ?

Et maintenant, déclare notre éminent défenseur, si je soulève la question d'incompétence, ce n'est pas une chicane de procédure ; c'est parce que nous voulons la lumière, c'est parce que nous voulons faire la preuve éclatante de nos affirmations.

Une circonstance heureuse, ajoute M^e Deyres, m'a permis de me rendre compte que nos adversaires avaient l'intention d'amener un témoin à la barre pour démontrer la fausseté des faits que nous avançons.

Et nous, d'après la loi, nous n'aurions que le droit de nous taire !

Cela est inadmissible. Il faut que les débats soient contradictoires. L'accusation a été dirigée contre un fonctionnaire public et nous avons le droit de faire la preuve ; c'est pour cela que je demande qu'il plaise au Tribunal se déclarer incompétent.

Notre éloquent défenseur discute alors avec une valeur juridique qui a été justement remarquée et appréciée par les membres du Tribunal la question d'incompétence.

Trois auteurs sont en présence ; MM. Dalloz et Fabreguettes d'un côté, M. Barbier de l'autre. — Les deux premiers semblent avoir raison, l'opinion du troisième paraît erronée.

M. Barbier, en effet, prétend, en substance, que la compétence du Tribunal résulte non pas de l'état du mort, mais de l'état de l'héritier vivant. Si, par exemple, une diffamation a été adressée à un fonctionnaire mort, le Tribunal sera compétent si le vivant n'est pas fonctionnaire ; — la Cour au contraire sera seule compétente si le vivant est fonctionnaire même si le mort ne l'était pas.

M^e Deyres fait remarquer avec une lumineuse clarté le peu de valeur de cette thèse. En effet, dit-il, vous reprochez, par exemple, à un préfet d'avoir eu pour père un usurier ; d'après M. Barbier, la preuve de cette diffamation serait admise ; ce n'est pas admissible, car cette affirmation ne vise pas un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, mais un fait particulier, un homme décédé considéré non dans sa vie publique, mais dans sa vie privée.

Revenant à l'examen des faits, notre défenseur flétrit avec une éloquente indignation les commissions mixtes, ces juridictions d'exception qui condamnaient sans les entendre les honnêtes gens qui avaient l'audace de désapprouver l'abominable crime du 2 Décembre.

Il prouve avec l'appui de documents officiels que M. Munin-Bourdin père était conseiller de préfecture à l'époque où fonctionnaient ces commissions instituées par une circulaire ministérielle en date du 3 février 1852.

C'est donc bien un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et non un simple particulier, que nous aurions diffamé.

Dans ce cas le Tribunal ne saurait se déclarer compétent; c'est devant la Cour que nous devons aller, devant la justice du peuple où la preuve est admise.

On prétend que le fait que nous reprochons n'est pas exact. Mais alors pourquoi en 93, 97, 08, M. Munin-Bourdin n'a-t-il pas poursuivi ceux qui exprimaient la même affirmation que nous, quelquefois d'une manière moins courtoise!!! Pourquoi n'a-t-on pas poursuivi l'Alliance qui en 1893 reprochait très vertement au père de M. Munin-Bourdin d'avoir fait partie des commissions mixtes? — C'est qu'alors M. Munin-Bourdin père vivait, et que — comme son fils, sans doute — il considérait que c'était là le plus grand honneur de la famille.

Et ne trouverait-on pas, à la rigueur, la preuve du fait que nous avançons, dans la rapidité exceptionnellement vertigineuse avec laquelle M. Bourdin père s'éleva à une brillante situation?

Arrivé en 49 dans le département du Lot comme précepteur des enfants du préfet du Hamel, il a été en quelques années, chef de cabinet du préfet, conseiller de préfecture, secrétaire général... et décoré. Pourquoi cette carrière si rapide? Était-ce la récompense de services exceptionnels?

Des services exceptionnels?... Il ne devait pas en rendre, c'était un juge; le juge rend des arrêts et non des services. Cette décoration était sans doute la récompense des services, mais des services rendus à la cause impériale, au Gouvernement de celui qui n'hésita pas à étrangler la Constitution et la Loi.

Aujourd'hui que M. Bourdin fils a trouvé son chemin de Damas, aujourd'hui qu'il a abandonné ses anciennes convictions, qu'il a trahi ses anciens amis politiques, on comprend qu'il n'aime pas trop qu'on lui rappelle le passé.

Mais cela n'importe pas; il faut se résumer. Nous avons attaqué un fonctionnaire; on nous traduit devant une juridiction qui n'est pas compétente. On a voulu nous empêcher de faire la lumière; mais c'est la lumière que nous voulons; c'est la lumière éclatante qui prouvera que nous n'avons des faits qu'avec les preuves à la main.

M. Lagarrigue se présente pour M. Munin-Bourdin, absent. Dans l'auditoire, on a commenté sévèrement, mais justement cette absence.

Sans doute la campagne électorale est absorbante, mais on peut, cependant, trouver quelques heures pour soutenir un procès que l'on a intenté soi-même, tout le monde le sait, dans un but exclusivement électoral.

C'est là une... défaillance sur laquelle il serait cruel d'insister.

M. Lagarrigue qui au cours de la plaidoirie de notre défenseur avait eu l'air de nier que M. Munin-Bourdin, père, avait été fonctionnaire à l'époque des commissions mixtes, garde le plus complet silence sur ce point. Des renseignements lui ont été sans doute fournis qui lui ont parfaitement démontré la véracité des affirmations de notre avocat.

M. Lagarrigue avec une grande compétence juridique, demande au tribunal de se déclarer compétent.

Il s'appuie sur la thèse de Barbier et avec éloquence il démontre qu'un fils a le droit et le devoir de défendre l'héritage moral que lui a légué son père défunt.

M. Lagarrigue a fait son devoir d'avocat, il a fait son devoir de bâtonnier défendant un membre de la famille, mais on sentait en lui l'absence de conviction; M. Lagarrigue — en jurisconsulte consommé — était certainement de l'avis de notre défenseur, au point de vue de la compétence du Tribunal, cela ne fait de doute pour personne.

Après une brillante réplique de M. Deyres, une réponse de M. Lagarrigue, le substitut, M. Dufrière, conclut à la compétence du Tribunal. Par des arguments qu'il a cru décisifs, mais qui au point de vue juridique n'avaient pas une très grande valeur, il a cru établir que les propos prétendus diffamatoires s'adressaient à Munin-Bourdin père, homme privé, et non à M. Munin-Bourdin fonctionnaire.

M. Dufrière qui, sans doute, ne s'est pas, en cette circonstance, préoccupé exclusivement de la question de droit, a certainement captivé l'admiration du public par son éloquence, mais a été, au point de vue juridique, justement apprécié par le Tribunal!

MM. le Président et les Juges se retirent ensuite pour délibérer.

Trois quarts d'heure après, l'huissier de service annonce le Tribunal.

M. Lurguie, président, prononce le jugement.

Après avoir examiné avec la valeur juridique que tout le monde lui reconnaît, les ar-

guments de l'une et l'autre des parties, il déclare que le Tribunal correctionnel est incompétent.

L'enchaînement rigoureusement logique de ses idées exprimées dans un langage d'une clarté merveilleuse, lui a valu l'admiration de tout le monde et en particulier celle des juriconsultes présents.

En sortant de l'audience, nous avons entendu ces paroles prononcées — non pas par les premiers venus: « L'avocat de ces journalistes est d'une éloquence rare; mais M. Lurguie est véritablement étonnant. »

Nous sommes de cet avis. Sans doute l'appréciation du public importe peu au magistrat; sa suprême satisfaction doit être d'avoir rendu, en son âme et conscience, un jugement conforme à la loi. Néanmoins M. Lurguie nous permettra bien de lui exprimer ici l'opinion de tous: c'est qu'il s'est montré tel qu'il est: non seulement un juriconsulte de la plus haute valeur mais encore un vrai magistrat de la République.

Voilà donc M. Munin-Bourdin blaboulé. Il a voulu — escomptant par trop sa valeur — se faire une réclame électorale, dans le prétoire de la Justice.

Il n'y a point réussi. C'est à sa perte. politique qu'il a travaillé lui-même avec une inconcevable inconscience; il a préparé lui-même la débâcle de son armée.

Le parti républicain ne peut que lui témoigner sa reconnaissance en le rendant au barreau qu'il n'aurait jamais dû quitter.

— En attendant M. Bourdin est condamné à payer les frais du procès!

Les commissions mixtes

Qu'est-ce que les commissions mixtes? Tout le monde le sait. Au lendemain du coup d'Etat du Deux-Décembre, elles furent composées pour terroriser ce qu'il restait en France de républicains.

Voici l'appréciation d'un homme qui ne saurait être suspect au parti réactionnaire *lui-même!*

Ces commissions ont fait ce que tous les honnêtes gens n'hésitent pas à condamner.

Elles ont condamné, sans les entendre, vingt mille citoyens français. Elles ont dépouillé les citoyens français des garanties les plus sacrées, qui, chez tous les peuples civilisés, sont respectées. Elles ont, sur des rapports de police, sans faire comparaître les accusés, sans même que le juge pût voir sur leur physionomie leur innocence ou leur culpabilité, sans même qu'ils pussent se défendre, elles les ont condamnés à des peines inconnues dans les lois.

Duc D'AUDIFFRET-PASQUIER.

CHRONIQUE LOCALE CAHORS

Lycée Gambetta

M. Baurès, répétiteur au lycée de Toulouse, est nommé répétiteur au lycée Gambetta, de Cahors, en remplacement de M. Cassé, précédemment nommé au Prytanée militaire de la Flèche.

Musique militaire

A partir du 1^{er} mai, la musique du 7^e de ligne, se fera entendre sur les allées Fénélon, les jeudi et dimanche, de 5 à 6 heures du soir.

THÉÂTRE DE CAHORS

CONCERT DU 1^{er} MAI 1898

Donné par l'ORPHÉON

ET SON ORCHESTRE SYMPHONIQUE

A ses membres patrons et dames patronnesses

AVEC LE CONCOURS DE

Mademoiselle J. SOULIÉ * Mademoiselle BRUNET

ET DE

Les BELGARRIC frères

Duettistes mondains de la Scala de Paris

Première partie

1. La Marche des Orphéons (L. de Rillé)..... Orphéon et Orch.
2. Vieux-tu! mélodie (Wenzel)..... M. Heilles.
3. La Femme à Papa (Hervé)..... Mlle Soulié.
4. Stances (Flégier)..... M. Labedan.
5. La Moisson (M. Bouchor)..... M. Labedan.
6. Sérénade aragonaise. Ducs créés et chantés par les Frères BELGARRIC
7. Les Snobs.....
8. Chanson d'Auvergne.....
9. Le cheval de Bronze (Auber)..... Mlle Brunet.
10. Le voyage de Suzette (Vasseur).....
11. Viens! (A. Holmès)..... M. Arnaudet.
12. Le Géant (Gaillard).....

Deuxième partie

La Leçon de Chant

Opérette en un acte d'Offenbach

Jean MATOIS, berger normand..... L. BELGARRIC.

TOCATO, professeur italien..... F. BELGARRIC.

Troisième partie

1. Qui vive? chœur militaire (Girard)..... Orphéon.
2. Marguerite gavotte (G. Barreau)..... Orchestre.
3. Patrie, Canabille de Rysoor (Paladine)..... M. Heilles.
4. Lackmé, stances (Leo Delibes).....
5. Attention ma petite Cocotte (V. Roger)..... Mlle Soulié.
6. Colinette..... M. Labedan.
7. Chanson de Labour (M. Bouchor)..... Mlle Brunet.
8. Babet et Cadet (Hervé).....
9. Lacoupe d'uroi de Thulé (Diaz)..... M. Arnaudet.
10. Ce que disent les pierres (Joubert).....
11. Les Suiveurs..... Ducs créés et chantés par les Frères BELGARRIC
12. Vieux Souvenirs.....
13. Duo turc.....

Chœur des Romains d'Hérodiade (J. Massenet)

exécuté par l'Orphéon et l'Orchestre

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE — L'élection cantonale.

— L'élection au conseil d'arrondissement est venue hier devant le Conseil de préfecture.

Plusieurs électeurs en demandaient l'annulation pour irrégularités graves. Le Conseil de préfecture en a jugé autrement et l'élection a été validée.

Pour l'instant nous nous abstenons de tout commentaire.

ST-MARTIN-LABOUVAL

On nous écrit :

M. Bourdin est arrivé à St-Martin-Labouval jeudi 28, par le train de 8 h. 55. Bien que se disant républicain les conseillers municipaux réactionnaires de la localité l'attendaient à la gare avec drapeau et musique en tête.

Il a été reçu dans la salle d'attente par le grand industriel.

Après la réception il a été conduit en musique à la salle d'école distante environ de deux cents mètres de la gare. Il avait à sa droite, en descendant, M. Andissac, débitant de tabacs, chef du parti réactionnaire, à sa gauche il avait le maire de la localité et il était suivi par quelques réactionnaires.

Nous n'avons pu rien entendre de son discours prononcé dans la salle d'école, discours qui a duré tout au plus vingt minutes. Le candidat a été assez froidement reçu des 32 personnes qui se trouvaient réunies sur la place après le discours.

Après leur avoir touché la main il s'est retiré chez M. le maire où pas un des électeurs présents ne l'a accompagné. Pas un cri de vive Bourdin n'a été prononcé.

Ce n'est que vers neuf heures du matin que les électeurs ont appris que M. Rey devait arriver à St-Martin à 3 heures du soir. Néanmoins, 59 s'étaient rendus à l'appel. La réunion avait lieu au café républicain, M. Rey arrive un peu avant 3 heures. Après s'être reposé un moment il développe son programme devant ses auditeurs, programme interrompu par de frénétiques applaudissements, on sentait que ses paroles franches, loyales, venaient du cœur. Quelques réactionnaires qui étaient venus l'écouter, et qui bien certainement ne voteront pas pour lui ont été forcés d'applaudir. Une salve d'applaudissements nourris et les cris de: Vive la République! plusieurs fois répétés accueille la fin du discours. Il est alors 4 heures et demie et M. Rey part pour Cornus où d'autres électeurs l'attendent.

Lorsque la réunion fut terminée un groupe de réactionnaires s'était formé sur la place et l'un d'entre eux dit ceci: « Si ce n'était pas l'esprit de parti que nous sommes obligés de

soutenir, Bourdin n'aurait pas 40 voix dans la localité. »

Nous garantissons la véracité du propos. Cela se passe de commentaires.

MOULINBESSOU. — On nous écrit :

Mercredi le tonnerre a grondé longtemps; un orage s'est abattu sur notre région mais la pluie qui est tombée tout en retardant les travaux des champs ne fera que du bien et atténuera un peu, il faut bien l'espérer, le mal que les brouillards des derniers jours faisaient aux récoltes et surtout aux prunes et autres fruits.

— Nous avons eu ce même jour la visite de M. Bourdin.

Peu de monde à sa rencontre.

Succès absolument maigre!

— Un accident s'est produit dans une honorable famille. La grand'mère âgée de près de 70 ans est tombée dans une marmite d'eau bouillante; les suites pouvaient être terribles, mais elle en sera quitte pour quelques jours d'atroces souffrances.

La petite L... qui était aussi tombée dans la lessive bouillante est guérie.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Nous apprenons que M. A. Bouygues, administrateur-adjoint à Têlagh, se présente à la députation dans l'arrondissement de Gourdon.

Dans quel but? M. le Préfet le dirait sans doute si on le lui demandait.

Les républicains de Gourdon n'égarent pas leurs suffrages sur ce nouveau venu et voteront tous pour M. Cocula ou Lachieze.

En attendant va-t-on, comme on l'a fait pour M. Cocula, révoquer ce fonctionnaire?

Ce serait justice; il ne saurait y avoir deux poids et deux mesures.

Nous recevons de Carluçat une très intéressante communication relative aux élections de l'arrondissement de Gourdon.

Cette communication trop longue n'a pu trouver place dans notre n° d'aujourd'hui.

Nous la publierons mardi.

Nos regrets à l'auteur.

BULLETIN FINANCIER

On ne s'est occupé aujourd'hui que de la liquidation qui commence demain par la réponse des primes. Des efforts, couronnés de succès du reste, ont été faits pour relever le niveau des cours.

Nos rentes ont été des premières à profiter des bonnes dispositions de la spéculation et le 3 % s'est élevé à 102.62, en hausse de 32 c.; le 3 1/2 a passé à 106.87; l'amortissable clôture à 101.40.

Très peu d'affaires sur le marché de nos établissements financiers: le Crédit Lyonnais s'est traité à 820, la Banque de France, le Foncier, le Comptoir et la Générale n'ont inscrit aucun cours à terme.

Le Suez ferme à 3469, en hausse de 26 c. Les Chemins français se sont négociés, le Lyon à 1919, le Midi à 1440, le Nord à 2081 et l'Orléans à 1865.

Tous les fonds étrangers sont en hausse, même l'Extérieure qui finit à 33 7/8, en reprise de 1/4; l'Italien s'est avancé à 92.60; le Turc est à 21.30; le Banque ottomane à 538; le Portugais à 17 9/16.

Le Russe 3 % 1891 fait 94.85 et le 4 % Consolidé 101.05.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co), éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1300, du 30 avril 1898.

Un pont tournant suspendu, par Daniel Bellet. — Le miroir variable, par Flamel. — Les signaux de chemin de fer en temps de brouillard, par L. Leroy. — Le Menhir de Clamart, par le Dr Capitan. — Détermination exacte de la position d'un corps étranger dans l'organisme, par L. P. Clerc. — Machine à faire les cartouches de chasse, par G. Merschall. — La vigne dans le Bas-Languedoc, par A. de Saportar. — Le chauffage électrique et ses applications, par J. Laffargue. — L'échouage du « Thrasher » et du « Lynx », par le commandant G. — Allongement d'un navire à vapeur, par L. Dubois. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 25 avril, par Ch. de Villedeuil. — Nouveau frein de bicyclette à commande directe, par P. de Mériel.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.
Prothèse et Réparations
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas et toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné.

Bibliographie

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prié

Livre de morale pratique et de lecture courante

4 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

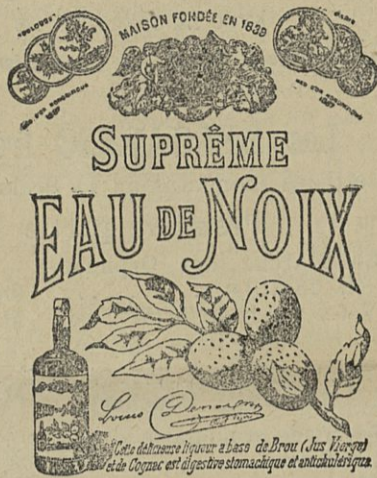
CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-

poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.



LOUIS DENOIX, AGRICULTEUR LA GAILLARDIE
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures

Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

Chez M. CHAVAROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Grande Epicerie de Paris

CAHORS - S. GOYET - CAHORS

Directeur : RAYMOND BAQUIER

Ex-intéressé de la Maison FELIX POTIN

MAISON DE CHOIX, DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ

Ouverture le Vendredi premier Avril 1898

DEVICES DE LA MAISON :

BON MARCHÉ - PRIX FIXE - LOYAUTÉ - CONFIANCE - HONNÉTÉTÉ

NOTA. — A l'occasion de l'ouverture et pendant quelques jours, il sera offert à titre gracieux à tout acheteur de 5 francs de marchandises et au-dessus (Sucres, Pétroles et Chartreuses exceptés), un objet aussi gracieux qu'utile.

Aux habitants du département du Lot,

Monsieur S. GOYET, propriétaire de la « Grande Epicerie de Paris », à Aurillac, et de ses diverses Succursales, vient de fonder à Cahors, 4, rue de la Liberté (anciens magasins Cangardel), une maison de choix sous le titre de : GRANDE ÉPICERIE DE PARIS.

Cette Maison, installée avec tout le perfectionnement moderne, fera tous ses efforts pour mériter la confiance absolue des Consommateurs qui voudront bien s'adresser à elle.

La bonne renommée dont la GRANDE ÉPICERIE DE PARIS jouit à Aurillac, provient du soin spécial avec lequel elle rejette tous les produits qui ne sont pas reconnus exempts de falsifications, et aussi de la loyauté commerciale dont elle a toujours fait preuve depuis sa fondation (1832).

Le Consommateur, soucieux de sa santé et de ses intérêts, trouvera dans cette maison tous les produits des principaux producteurs qui seront vendus, à qualité égale, au-dessous des tarifs du commerce ordinaire.

Aperçu de quelques prix d'articles de consommation :

Sucre de Paris, 1 ^{er} choix, marque C. Say	le kilo	1.05
Sucre cassé à la mécanique d ^o d ^o	le kilo	1.10
Sucre cassé à la mécanique, marque C. Say	la boîte de 5 kilos	5.40
Cafés grillés	le demi kilo	1.60, 1.90, 2.40, 2.70 et 2.90
Chocolat S. Goyet, toujours livré frais	le demi kilo	1.40, 1.65 et 2.00
Cafés verts de toutes provenances	le demi kilo depuis	1.50
Chartreuse jaune	le litre	0.50
Absinthe Pernod fils	le litre	3.50
Anisette Marie Brizard, supérieure	le litre	4.00
Morue sèche, 1 ^{er} choix	le kilo	0.55
ORIFLAMME et SAXOLÉNE	le bidon plombé de cinq litres	1.90
Lessive Phénix véritable	le kilo	0.30
Eau minérale de Teissières (Cantal)	la bouteille	0.20
Vin de table, excellente qualité	le litre	0.40
Huile blanche surfine supérieure	le litre	1.20
etc., etc., etc., etc.		

NOTA. — Tous les produits sont livrés par la Grande Epicerie de Paris avec le plus grand soin et avec une propreté inusitée dans le commerce ordinaire.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.,

Or 125 fr.

1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

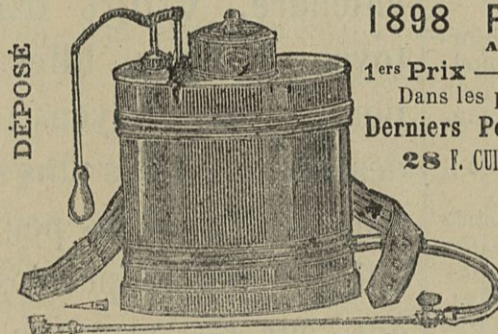
A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 P. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 P. CUIVRE ROUGE



F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 38

LE COCHER 606

Première partie

XIII

LES INCERTITUDES DE WILLIAM JOHNSON

— Alors, monsieur, puisque vous partagez si bien ma manière de voir, vous allez m'apprendre, j'espère, dans quelle mesure M. Tirez fils est responsable de la mort du père Favrot ?

Subitement, le visage de l'Américain devint sombre.

— Là-dessus, je n'irai pas au delà des renseignements qui vous ont été donnés.

Cependant, monsieur, j'étais venu vous demander quelle était la pensée qui vous avait engagé à défendre M. Favrot et à charger M. Hortier de me prévenir de ce qu'on pourrait tenter contre moi ?

— J'ai désiré vous être utile et vous mettre en garde contre M. Tirez. Je croyais d'ailleurs que vous le connaissiez à un autre point de vue. Mais puisqu'il n'en est rien, excusez-moi.

Ceci terminait presque l'entretien.

Levignan le comprit ainsi et se leva.

— Je voudrais cependant, ajouta-t-il, obtenir encore un mot de vous. Ce n'est pas un simple sentiment d'amitié qui me pousse à m'occuper des dames Favrot. Un motif plus grave m'y oblige : Je suis le père de Marie.

— Je l'ignorais, monsieur, dit William très ému.

Son visage, ordinairement si calme, semblait tout bouleversé.

— Et je vous félicite, continua-t-il en tendant la main au cocher, qui la prit aussitôt sans aucun embarras.

— Vous ne refusez donc pas au père la vérité que vous refusiez à l'étranger ?

— Sans nul doute, monsieur, et cette vérité est bien simple : Je désirais épargner à M. Anatole Tirez les conséquences d'une folie de jeunesse, parce que je suis son frère. Vous le voyez : avec pour avec !

William se résigna à préciser :

— Il est certain que mon frère tenait à donner une leçon à Favrot, son entente avec M. Hortier pouvait laisser prise à de graves interprétations, ce qui m'a effrayé pour lui. Et comme mon frère n'acceptait pas volontiers mes conseils, j'ai organisé la contre-partie de ses manœuvres. Là-dessus est venue l'attaque imprévue de M. Favrot sur le boulevard de Clichy. Mon frère a dû se défendre...

— Alors vous le jugez innocent de... cette mort ?

— Il ne m'appartient pas de le juger plus sévèrement que le parquet, qui ne l'a pas inquiété.

— Ce qui ne vous empêche pas de prendre encore des précautions contre lui.

— En ceci, monsieur ; j'agis comme frère aîné. Je tiens, je vous le répète, à l'empêcher de commettre des folies...

— Et c'en serait une, dans sa position, que de rechercher une fille pauvre !

— Non pas, si c'était pour l'épouser... Votre fille mérite qu'on s'occupe d'elle d'une façon sérieuse, et si vous voulez me le permettre, nous travaillerons ensemble à assurer son avenir ?

— Je vous remercie beaucoup, monsieur, mais nous sommes en France, et nul autre qu'un père ou un mari ne peut protéger une jeune fille. Et puisque nous voilà sur ce chapitre, permettez-moi de vous faire observer que, sous prétexte de vous opposer aux entreprises de votre frère, vous vous êtes trouvé trop souvent sur les pas de Marie. Il n'en faut pas plus, dans notre pays, pour compromettre une jeunesse, et surtout une fille du peuple qui n'a pour dot que sa vertu.

— Oh ! monsieur, protesta William avec chaleur, je ne prévoyais pas une pareille conséquence. Désormais, quoi qu'il m'en coûte je m'abstiendrai de surveiller mon frère de trop près. J'éviterai même de passer dans la rue de Navarin.

— Ce serait là, monsieur, de l'exagération. En France comme ailleurs, il n'y a aucun mal à se trouver avec une jeune fille, lorsqu'on la voit sous les yeux de ses parents. Et si nous n'étions pas d'aussi pauvres diables, je vous dirais que votre visite serait un grand hon-

neur pour nous.

— On est toujours flatté, monsieur, d'aller chez d'honnêtes gens.

William Johnson tendit une dernière fois sa main à Levignan, et sa figure s'éclaira d'une expression joyeuse.

Le cocher sortit enchanté du résultat de l'entretien, et il courut à sa voiture. Thormark relevé de sa corvée, s'éloignait, lorsqu'une idée parut traverser son esprit. Il revint sur ses pas.

— Dites-moi, monsieur Levignan, pourriez-vous m'apprendre à quelle époque est mort le père de mademoiselle Marie ? Ma foi confiance pour confiance. A mon tour je vous révélerai quelque chose qui sans doute vous intéressera.

— Soit, j'accepte le marché, commencez.

— Vous y tenez ?... Eh bien, si quelqu'un aime mademoiselle Marie, ce n'est pas M. Tirez.

— Je n'ai jamais eu confiance en ce vaurien ; là-dessus, nous sommes d'accord. Ensuite ?

— Justement, si vous souhaitez le bonheur de mademoiselle Marie, engagez sa famille à ne plus recevoir M. Anatole Tirez. C'est pour cela que je voulais vous demander si vous étiez de ses parents, et si vous aviez connu son père ?

Levignan lui répondit en montant sur son siège :

— Oui, mon ami, questionnez plutôt votre maître à ce sujet.

Et fouettant ses chevaux, il murmura :

(A suivre.)